

## **Direction départementale des territoires et de la mer**

*Délégation à la Mer et au Littoral*

*Dunkerque, le 5 avril 2024*

---

### ***Avis de publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime naturel (DPMn)***

#### **Commune de Gravelines**

Une demande a été déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord le 27 mars 2024 par la commune de Gravelines afin de solliciter l'occupation temporaire de la plage de Gravelines sur la période du 8 avril 2024 au 4 octobre 2024.

La superficie d'occupation sera de 15 900 m<sup>2</sup> (annexe 1)

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels
  - l'occupation est précaire, révocable et non cessible. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location
  - l'occupation temporaire ne pourra être utilisée pour un usage autre que celui pour lequel elle est accordée
  - la redevance domaniale, déterminée conformément aux dispositions de l'article R2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, est à la charge du titulaire de l'autorisation.
- Celle-ci sera à minima constituée d'une part fixe de 7 381 € et d'un pourcentage du chiffre d'affaires total : 2,5 % si CA < 152 000€, 5 % au-delà).

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L-2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En vertu des dispositions de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment des dispositions des articles L .2122-1-4 et L .2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet (liste des pièces en annexe 2) de demande d'AOT avant le **18/04/2024 à 12h00** auprès de la DDTM du Nord , par courrier recommandé avec avis de réception ou courrier électronique aux adresses suivantes :

Délégation à la Mer et au Littoral  
Pôle encadrement et contrôle des activités maritimes  
30 rue l'Hermitte  
59140 DUNKERQUE CEDEX

[ddtm-dmlni-dunkerque@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-dmlni-dunkerque@nord.gouv.fr)

Annexe 1 : plan

## **Annexe 2 : pièces du dossier à compléter**

- Formulaire de demande d'AOT